



APPEL REGIONAL À CANDIDATURES ACCOMPAGNEMENT EN INFORMATION MÉDICALE

Contexte

Dans le cadre de sa mission permanente, la MAPES assure un appui aux établissements en matière d'information médicale.

Pour mettre en œuvre cette mission, un marché a été attribué à la société Soixante.

Pour cette deuxième année, en plus de proposer une suite d'accompagnement aux établissements du 1^{er} cycle, nous proposons d'accompagner <u>individuellement</u> **7 établissements ou groupes d'établissements** sur la mise en œuvre d'un projet en lien avec l'information médicale (structuration, organisation, analyse codage, etc...), quel que soit le champ (MCO, SSR, HAD, PSY).

Si seuls des groupes d'établissements candidatent, le nombre accompagné pourra être revu à la baisse.

Financement

Le dispositif régional d'accompagnement est intégralement financé par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire via le budget de fonctionnement de la MAPES.

L'accompagnement individualisé ne donne lieu à aucune participation financière des établissements.

Éligibilité

Seuls les établissements de santé de la région Pays de la Loire sont éligibles à un accompagnement (au sens géographique et non juridique).

Cet appel à candidatures s'adresse à l'ensemble des établissements santé, quel que soit leur statut (public, privé non lucratif ou privé lucratif).

Pour les établissements faisant partie d'un GHT, leur candidature devra être, dans la mesure du possible, élaborée de concert avec l'établissement support de GHT ou le DIM de territoire. A défaut, l'établissement support devra a minima être informé de la candidature de tout établissement partie.

Procédure

Il sera réalisé un appel à candidature par an sur la durée de l'accompagnement.

Dépôt de candidature

L'établissement sollicitant un accompagnement adresse un dossier de candidature à la MAPES.

La composition du dossier de candidature est décrite en Annexe N°1.

Votre attention est attirée sur l'importance d'une description la plus précise et exhaustive possible du projet et de son contexte.

La MAPES se tient à votre entière disposition pour toute précision et assistance à la constitution de ce dossier de candidature (activitemed@mapes-pdl.fr / 02 53 48 29 24).

Les dossiers de candidature sont adressés par voie électronique à :

activitemed@mapes-pdl.fr

Une confirmation de réception sera transmise à chaque établissement ayant déposé un dossier.

Procédure de sélection

La totalité des candidatures sera examinée et évaluée.

Des compléments d'information pourront être demandés aux établissements le cas échéant.

L'appui d'un médecin DIM sera sollicité pour l'analyse des dossiers.

Pour les établissements faisant partie d'un GHT, l'avis du DIM de territoire sera systématiquement demandé.

À l'issue de l'examen des dossiers, la MAPES informe les établissements des projets retenus, et des projets n'ayant pu l'être. En cas de rejet, les motifs sont précisés.

Calendrier prévisionnel

Compte tenu du contexte sanitaire, il est aujourd'hui difficile de définir un calendrier précis. Les périodes indiquées le sont à titre indicatif.

- Février 2021 : lancement appel à candidatures régional
- Mars 2021 : date limite de dépôt des dossiers de candidature
- Mars 2021 : choix des candidatures et définition du calendrier d'intervention
- ➤ Avril 2021 : démarrage des accompagnements

Modalités d'accompagnement

En fonction du projet et des besoins de l'établissement, le contenu de l'accompagnement sera adapté et pourra ne contenir qu'une typologie d'intervention. De la formation ciblée pourra aussi être effectuée.

La démarche méthodologique présentée ci-dessous se veut généraliste pour poser le cadre et les outils d'intervention. Un accompagnement type est organisé en 2 volets :

- Audit de la qualité du codage ;
- · Audit organisationnel;

Les deux phases types de l'accompagnement sont présentées ci-après.

Certaines interventions pourront être réalisées à distance si la présence physique n'est pas possible.

La durée type d'intervention envisagée est de 5 jours par établissement. Le nombre de jours sera adapté au projet et à la taille de l'établissement (ou du groupement)

Phase 1 : étude des dossiers (2 jours en moyenne)

Cette phase est réalisée en 4 étapes :

- Etape 1 : réunion de cadrage et récupération des bases de données
- Etape 2 : sélection et validation des séjours à contrôler
- Etape 3 : contrôle des séjours sur site et analyse des résultats
- Etape 4 : restitution et élaboration du rapport final puis débriefing et validation par le DIM de l'établissement.

Sur la base des contrôles réalisés et des résultats obtenus, un rapport final de contrôle de valorisation de l'activité sera établi avec, a minima :

- Un rappel méthodologique,
- Une synthèse des résultats obtenus sur les contrôles de sous valorisation
- Une analyse des corrections proposées et validées

Phase 2: audit sur l'organisation (3 jours en moyenne)

Cette phase se décompose en 3 étapes. Elle sera pilotée via un comité de pilotage spécifique/restreint.

Ce comité de pilotage pourra comprendre des représentants des fonctions suivantes : Direction générale, Direction des affaires financières, Direction des Systèmes d'Information/ de l'information médicale, idéalement le Président de la CME ou son représentant, et la Direction des Soins.

- Etape 1 : Cadrage et lancement de la mission
 - Objectifs : réunion de lancement avec la direction de l'établissement et la direction de l'information médicale (comité de pilotage spécifique).
 - Livrables : planning de mission, liste de documents à collecter lors des rencontres.
- Etape 2 : Rencontres, collecte de données et analyse détaillée sur 2 jours
 - Objectifs: description des processus de codage et de valorisation de l'information médicale (analyse du processus, identification des points d'amélioration potentiels).
 - Livrables : synthèses des rencontres et réunions de travail.
- Etape 3 : Consolidation du diagnostic et élaboration du plan d'actions
 - Objectifs: construction d'un diagnostic partagé avec les pilotes du processus, finalisation des propositions d'amélioration et intégration dans les projets et les axes stratégiques de l'établissement.
 - o Livrables : diagnostic consolidé et plan d'Action.

Un rapport de diagnostic intégrant les différents éléments relevés auprès des pilotes du processus sera réalisé et présenté lors de la restitution finale au comité de pilotage pour :

- Partager le diagnostic
- Prioriser les objectifs
- Définir un plan d'actions

Suivi d'exécution

Un comité de suivi sera constitué. Ce dernier est composé de la MAPES (chargé de mission dédié et médecin DIM) et du prestataire extérieur mobilisé.

Ce comité pourra être sollicité à tout moment par l'établissement accompagné concernant des éventuelles difficultés ou pour faciliter et appuyer la mise en œuvre de décisions de ce dernier.

Il est aussi prévu que le comité de suivi – via la MAPES – assure un suivi sur une durée plus longue que le seul accompagnement. En effet, les suites de l'accompagnement feront elles aussi l'objet d'un suivi. L'objectif est de mesurer avec les bénéficiaires les effets de l'accompagnement, notamment la mise en œuvre des plans d'actions.

A cette fin, les établissements accompagnés seront contactés dans les 3 à 6 mois suivant la fin de l'accompagnement.





Annexe N°1: Composition du dossier de candidature ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL – INFORMATION MEDICALE

<u>Le dossier de candidature ne devra pas dépasser 4 pages</u> Le dossier est à retourner au plus tard le 17 mars 2021 7 avril 2021

1- Descriptif de l'établissement

Le candidat fournira une description succincte de son établissement faisant notamment apparaître :

- Taille de l'établissement (nombre de lits, de sites,...)
- Statut (public, ESPIC, privé lucratif)
- Activités autorisées (MCO, SSR, USLD,...), avec la répartition des lits par activité pour les établissements multi-activité
- Établissement faisant partie d'un réseau,...

2- Informations spécifiques à l'accompagnement

Le candidat décrira son projet ainsi que ses attentes de l'accompagnement sollicité. Les informations suivantes devront apparaître dans le descriptif :

- Organisation de l'information médicale : nombre et qualification des personnes en charge du recueil, externalisation ou non de la fonction,... Les outils / logiciels utilisés devront impérativement être précisés.
- Problèmes éventuellement déjà identifiés
- Attentes spécifiques de l'établissement : audit organisation, qualité du codage, formation / remise à niveau de certains personnels,...

Le candidat fournira toutes les informations permettant à la MAPES d'apprécier sa démarche et ses objectifs.

3- Contacts / équipe projet

Si l'équipe projet est déjà identifiée, indiquer ici leurs noms, qualifications, téléphone et mail.

Si ce n'est pas le cas, indiquer le contact au sein de l'établissement.